

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mars 2013

## REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 1379

présenté par

M. Feltesse, M. Léautey, Mme Tolmont, Mme Martinel, M. Belot et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

-----

**ARTICLE PREMIER****(RAPPORT ANNEXÉ)**

Compléter l'alinéa 171 par les mots et la phrase :

« en tant qu'outil et objet d'enseignement. La question du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information sera notamment abordée à cette occasion. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, l'alinéa se trouve ainsi rédigé :

« Les ESPE intégreront dans la formation, initiale et continue des personnels, les enjeux et les usages pédagogiques du numérique en tant qu'outil et objet d'enseignement. La question du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information sera notamment abordée à cette occasion. »

Le contenu de la formation initiale et continue des professeurs par et au numérique est ainsi explicitement formulée.